

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 septembre 2026

### Marché du Soleil à Marseille :

### **L'Unifab salue une décision de justice inédite et exemplaire à l'encontre de la vente organisée de contrefaçons**

L'Union des Fabricants (Unifab), association de lutte anti-contrefaçon qui regroupe plus de 200 entreprises issues de tous les secteurs d'activités, félicite le tribunal correctionnel de Marseille qui a rendu, ce lundi 7 septembre, son jugement très attendu dans l'affaire du "Marché du Soleil", vaste bazar du 2<sup>e</sup> arrondissement, devenu, ces dernières années, l'un des principaux foyers de distribution de marchandises contrefaisantes en France.

L'Unifab, se réjouit de cette décision qui marque la gravité des faits notamment en ordonnant la fermeture définitive du site, confirmant ainsi la mesure administrative prise par la préfecture dès février 2026.

Le Tribunal a également infligé une amende de plus de 46 millions d'euros et condamné le propriétaire des murs, à quatre ans de prison avec sursis. Quinze personnes comparaissaient dans ce dossier, ouvert à la suite d'une saisie record de plus de 200 000 articles contrefaisants, estimés à 42 millions d'euros, opérée en février dernier par les douanes et les forces de l'ordre.

L'Unifab s'est associée, aux côtés du procureur de la République, de la préfète des Bouches-du-Rhône et des pouvoirs publics locaux, à la destruction publique des marchandises saisies organisée à Marseille le 18 juin dernier, quelques jours avant l'ouverture du procès, pour éviter que ces produits, qui ne respectent aucune norme, ne se retrouvent à nouveau sur le marché. Au-delà de la réponse judiciaire, l'association, qui a suivi l'ensemble de la procédure aux côtés des marques titulaires de droits, parties civiles dans ce dossier, rappelle que la vigilance des consommateurs reste la meilleure protection face à la contrefaçon, sur les marchés physiques comme en ligne. Développé avec l'INPI dans le cadre du dispositif France Anti-Contrefaçon, l'outil digital disponible sur [contrefacon.fr](https://contrefacon.fr) propose, secteur par secteur, des fiches pratiques et des modèles 3D permettant à chacun d'apprendre à repérer, avant l'achat, les indices d'un produit contrefaisant.



L'UNIFAB poursuit son action aux côtés des pouvoirs publics et des entreprises pour lutter contre la contrefaçon organisée, sous toutes ses formes.

*« Le Marché du Soleil était devenu un symbole de la banalisation de la contrefaçon dans l'espace public. Sa fermeture définitive doit désormais servir d'exemple et inciter à la vigilance sur l'ensemble des circuits de distribution, physiques comme en ligne. La zone de St Ouen devrait urgemment s'inspirer de la méthode afin que le trafic de faux produits cesse également en région parisienne. »*

DELPHINE SARFATI-SOBREIRA, DIRECTRICE GENERALE DE L'UNIFAB